

PROPOSITIONS DE LOI N° 1594 ET N° 5122 TENDANT À PERMETTRE AUX USAGERS DES LOCAUX À USAGE PROFESSIONNEL OU À USAGE MIXTE DE CÉDER À LEUR SUCCESSEUR LE BÉNÉFICE DU MAINTIEN DANS LES LIEUX

Type de saisine : AUTOSAISINE

Type de texte : RAPPORT

Traité par : Travaux publics, reconstruction & urbanisme

Adopté le : 06/07/1954

Mandature : 1954-1959

Rapporteur :

RAMARONY Charles

La version numérique de ce document n'existe pas.

[Contactez le CESE pour obtenir le document.](#)

PRÉSENTATION

Référence :

1954-20